ER

POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

SESPP
30 SEP. 2024

Tribunal de l'arrondissement de la Sarine
Route des Arsenaux 17, case postale 567, 1701 Fribourg

Par porteur
Tribunal des mesures de contrainte
Place de Notre-Dame 8
1701 Fribourg

Tribunal de l'arrondissement de la Sarine TASA
Gericht des Saanebezirks BGSA

Tribunal pénal
Strafgericht

Route des Arsenaux 17, case postale 567, 1701 Fribourg

T +41 26 305 62 00
IBAN CH60 0900 0000 1700 4346 1
www.fr.ch/pj
TribunalSarine@fr.ch

—

Numéro du dossier: 65 2024 21
N/réf.: BCH/acd

Fribourg, le 30 septembre 2024

COPIE

Affaire pénale Yosuf TAWAKALY

Madame la Juge,

Suite à la demande de prolongation de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 al. 4 CP déposée par le SESPP, je suis saisi de la procédure citée sous rubrique.

La fin de la mesure arrivera à son terme le 6 octobre 2024 et il n'y aura plus, dès cette date, de titre à la détention de Yosuf TAWAKALI.

Il sera impossible pour le Tribunal de statuer sur dite requête d'ici au 6 octobre 2024. En effet, un délai échéant à la fin du mois de novembre 2024 a été imparti au Dr KAMDEM pour qu'il actualise son expertise psychiatrique. Par la suite, les parties devront se déterminer sur le contenu de la demande du SESPP, avant que le Tribunal puisse rendre sa décision.

Dès lors, je vous requiers de placer Yosuf TAWAKALI en détention pour des motifs de sûretés **jusqu'au 6 février 2025**. Ce placement se justifie par le fait qu'il y a de sérieuses raisons de penser que l'exécution d'une mesure pourrait être prononcée, que Yosuf TAWAKALI risque de se soustraire à celle-ci et qu'il y a à craindre qu'il commette à nouveau un crime ou un délit grave.

J'attire encore votre attention sur le fait que le Conseil de Yosuf TAWAKALY a formellement requis l'exécution anticipée, dès le 6 octobre 2024, de la mesure. Le soussigné à préavisé favorablement dite demande.

Je vous prie de croire, Madame la Juge, à l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît CHASSOT
Président

Annexes

—

- copie de la demande du SESPP du 6 novembre 2023
- copie de la demande d'exécution anticipée de la mesure du 13 septembre 2024
- copie du courrier du soussigné du 18 septembre 2024 préavisant favorablement la requête de Me Jonathan REY

Copie

—

- au Ministère public, M. le Procureur Marc BUGNON
- à Me Jonathan REY
- au SESPP, à l'att. de Madame Eleonora RENEVEY